

RÉGLEMENT DE CONSULTATION

CONCEPTION SCÉNOGRAPHIQUE ET FABRICATION D'UNE EXPOSITION JEUNE PUBLIC DE CULTURE SCIENTIFIQUE SUR LE CORPS HUMAIN

Maîtrise d'ouvrage :

Science Action Normandie

L'Atrium, 115 boulevard de l'Europe, 76100 ROUEN

contact@scienceaction.asso.fr / 02 35 89 42 47

Personne en charge du dossier :

Mathilde PETOVARI, programmatrice culturelle

m.petovari@scienceaction.asso.fr / 02 35 89 41 12

Date de lancement du marché : 7 avril 2020

Date de fin de réception des offres : 30 avril 2020

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation.....	P 2
Article 2 : Présentation et remise des offres.....	P 2
Article 3 : Jugement des offres.....	P 3
Article 4 : Déroulement de la consultation.....	P 3
Article 5 : Conditions de la consultation.....	P 4
Article 6 : Contenu du dossier de la consultation.....	P 4
Article 7 : Modification de détail au dossier de la consultation.....	P 5
Article 8 : Date limite et modalités de remise des offres.....	P 5
Article 9 : Marché complémentaire.....	P 5

ARTICLE 1 :

OBJET DE LA CONSULTATION

Conception scénographique et fabrication d'une exposition jeune public de culture scientifique sur le corps humain.

La prestation comprend :

- La conception et la fabrication d'une entrée immersive ou attractive dans l'exposition
- 6 tables de jeux et de manipulations (les tables de 1500 mm de diamètre sont fournies, les manipulations sont à fabriquer) - nombre de manipulations attendues : entre 10 et 15 (1 à 2 par table si elles sont de grands formats et 2 à 3 par table si elles sont de petits formats).
- 1 dispositif numérique sous forme d'écran vertical interactif (application à développer et matériel audiovisuel à fournir)
- Des dispositifs de médiation complémentaires : des miroirs déformants, puzzle ou un mannequin à taille réelle à recomposer et un grand tableau magnétique comprenant des parties du corps humain en magnets (à fournir).
- 6 panneaux adhésifs au format 1300x1925 mm (adhésifs à fabriquer et supports fournis).

ARTICLE 2 :

PRÉSENTATION ET REMISE DES OFFRES

Le défaut de production des pièces dans les conditions énoncées dans le présent règlement entraînera l'élimination de la candidature.

Toutefois, une demande complémentaire pourra être faite par le représentant de Science Action Normandie.

L'offre doit comprendre :

- L'Acte d'Engagement (AE) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et son annexe à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- Le présent Règlement de la Consultation (RC) à accepter sans aucune modification, daté et signé.
- La déclaration sur l'honneur dûment complétée et signée.

- Un ou plusieurs devis ;
- Les garanties et références professionnelles du candidat et de son équipe en lien avec la prestation demandée ;
- Le descriptif de la proposition comprenant notamment des informations sur la scénographie envisagée, les solutions et technologies et les moyens mis à disposition du projet.

ARTICLE 3 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des candidatures s'effectuera au vu des garanties et références professionnelles des candidats.

L'offre sera appréciée au vu des critères indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Compétences et expériences pour des prestations similaires ou pertinentes par rapport à l'objet de la consultation	40 %
Qualité de la proposition technique	30 %
Prix	30 %

Les offres seront classées.

En cas d'égalité des notes finales, le critère du prix sera prépondérant pour départager les candidats.

ARTICLE 4 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

À titre indicatif, il est prévu que la présente consultation se déroule de la manière suivante :

- Le marché est passé avec publicité.
- Les offres sont analysées par Science Action Normandie.
- Le représentant de Science Action Normandie attribue le marché.
- Le marché est notifié au prestataire retenu.

La date prévisionnelle de notification du marché est fixée au **11 mai 2020**.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. Durée du marché – Délais d'exécution

Les prestations débuteront à compter de la notification du marché.

Le titulaire du marché devra avoir :

- exécuté les prestations dans le respect des délais d'exécution prévus à l'article 4 du CCP ;
- et facturé les prestations au plus tard le 30 mars 2021.

3.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité de l'offre est de 30 jours à compter de la date limite fixée à l'article 10 du présent règlement pour la réception des offres.

3.3. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées par le budget de Science Action Normandie.
Le mode de paiement est par virement bancaire à échéance de 30 jours sur présentation d'une facture.

Les factures devront être obligatoirement adressées à :
Science Action Normandie, L'Atrium, 115 boulevard de l'Europe, 76100 Rouen

ARTICLE 6 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement (AE).
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et son annexe.
- Le présent Règlement de Consultation (RC).
- La déclaration sur l'honneur.
- La lettre de candidature.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE DÉTAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

Science Action Normandie se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 8 : DATE LIMITE ET MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Les offres peuvent être adressées par courriel à aux deux adresses suivantes : contact@scienceaction.asso.fr et m.petovari@scienceaction.asso.fr

Les réceptions sont assurées selon les horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Les propositions doivent être remises **au plus tard le 30 avril 2020 à 17h.**

Les dossiers qui parviendraient au-delà de la date et l'heure limite, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ne seront pas ouverts et seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 9 : MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

Le présent marché pourra faire l'objet de marchés complémentaires dans les conditions prévues à l'article 9 du CCP.

Fait à Rouen, le

En deux exemplaires

Pour Science Action Normandie
Le Directeur

Pour le titulaire du Marché
Lu et approuvé